

Contribution des membres d'Associations 21 à la Consultation de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable pour le prochain PFDD

Réponses à l'Annexe 1: Questionnaire

1. Sources: de quoi faut-il tenir compte dans l'établissement du plan (études, documents, évaluations etc.)?

<u>Réseau Idée:</u> Evaluation de la mise en œuvre des ODD en Belgique et notamment de l'ODD n°4, selon une **méthodologie qui met autour de la table les parties prenantes** et permet à la fois de dresser un état des lieux et de donner une impulsion forte : enseignement – Accord Coopération en ErE DD (partie francophone) – représentants de l'Education à la Citoyenneté mondiale – représentants de la Promotion de la Santé – Culture (Education permanente, Jeunesse, centres culturels, bibliothèques) – Petite enfance...

IEW: Sources intéressantes:

- "Gap analysis" commanditée par l'IFDD en 2017:
 https://www.sdgs.be/fr/news/ou-en-est-la-belgique-sur-la-voie-de-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable-sdgs
 https://www.sdgs.be/fr/news/ou-en-est-la-belgique-sur-la-voie-de-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable-sdgs
 https://www.sdgs.be/fr/news/ou-en-est-la-belgique-sur-la-voie-de-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable-sdgs
 https://www.sdgs.be/fr/news/ou-en-est-la-belgique-sur-la-voie-de-la-realisation-des-objectifs-de-developpement-durable-sdgs
 <a href="https://www.sdgs.be/fr/news/ou-en-est-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-voie-de-la-belgique-sur-la-belgique-
- Etude du CFDD de 2018 "Les SDGs comme levier pour le changement des politiques" https://www.frdo-cfdd.be/fr/actualites/etude-les-sdgs-comme-levier-de-changement-des-politiques
- Les recommandations de la Plateforme Perspective 2030: https://www.cncd.be/+-pp2030-+
- Darren Swanson (NovelFutures.com) pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. Intégration du Programme de Développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, Février 2016 : https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf

Autres inputs d'Associations 21 :

- Rapport général bisannuel sur la pauvreté publié par le SPF Lutte contre la Pauvreté http://www.luttepauvrete.be/publicationsautresgeneral.htm
- Appels de la communauté scientifique, ex. cette lettre ouverte d'académiques européens parue le 16/09/18 notamment dans The Guardian et Libération, pour des politiques économiques s'émancipant de la croissance, devenu incompatible avec la contrainte écologique et le bien-être des peuples :

https://www.theguardian.com/politics/2018/sep/16/the-eu-needs-a-stability-and-wellbeing-pact-not-more-growth
https://www.liberation.fr/debats/2018/09/16/europe-ne-plus-dependre-de-la-croissance 1679117

- **2. Obstacles :** quels sont les éventuels obstacles ou difficultés rencontrés par une organisation pour intégrer des Objectifs de développement durable dans son coeur de métier ?
 - Remarque: nous nous étonnons que la CIDD ne parle que des obstacles rencontrés par les organisations pour intégrer les ODD et pas des obstacles en matière d'action publique → nous pointons l'importance des obstacles politiques comme ceux cités ci-dessous.
 - <u>IEW:</u> le manque de cohérence des politiques publiques
 - Réseau Idée: le découpage et le cloisonnement des compétences et des Institutions en Belgique – le manque de dialogue, de coopération et de cohérence entre les Ministères et niveau institutionnel > avec pour conséquences une approche thématique de nos activités et missions et un manque crucial de temps et de légitimité pour collaborer avec d'autres secteurs.
 - <u>Autres inputs d'Associations 21</u>: Le pouvoir des lobbies industriels et financiers: l'influence des acteurs économiques sur les politiques publiques empêche la prise de mesures efficaces: interdiction de produits toxiques etc. En effet, les représentants des entreprises représentent le plus souvent les acteurs économiques les « moins disants », c'est-à-dire ceux qui ont le plus à perdre dans les changements envisagés, et non les entrepreneurs innovants pour lesquels ces changements constitueraient des leviers efficaces pour avancer dans la transition écologique.
- **3. Soutiens**: quelles actions l'autorité fédérale pourrait-elle prendre pour stimuler, faciliter et promouvoir l'intégration d'objectifs de développement durable au sein de tous les types d'organisations (plusieurs réponses possibles, mais classées par priorité)?

Réseau Idée:

- Soutien (financier, politique et méthodologique) aux collaborations intersectorielles en vue de renforcer l'ODD 4: plus précisément, nous suggérons un point Education clair et ambitieux dans le plan DD fédéral visant notamment des collaborations intersectorielles / ministérielles en vue de renforcer l'ODD 4 et une approche transversale des ODD (et notamment du 4, Education) à travers toutes les politiques dans le pays (formations, plans, programmes...).
- En éducation, favoriser des collaborations entre les acteurs non formels tels que les organismes d'éducation à l'environnement, d'éducation citoyenneté mondiale, de promotion de la santé, les acteurs culturels, les acteurs sociaux... et les acteurs formels tels que l'enseignement, la

formation, la petite enfance, au sein des entités fédérées et entre les entités fédérées.

Autres inputs d'Associations 21 :

- S'appuyer sur le mouvement post-croissance émergeant au sein de la communauté scientifique et de la société civile pour limiter l'usage des ressources et réduire les inégalités.
- Inverser l'ordre des priorités : des indicateurs considérés pour l'instant comme « alternatifs au PIB » mesurent l'impact des politiques économiques sur le bien-être humain, l'usage des ressources, les inégalités et la propension à favoriser des emplois décents. Ces indicateurs doivent avoir une priorité supérieure au PIB dans la prise de décision.
- Cohérence des politiques : afin d'assurer que toutes les politiques fédérales contribuent à la mise en oeuvre des ODD, analyse ex ante de toutes les mesures politiques du point de vue du développement durable.
- **4. Initiatives :** quelles actions doit prendre l'autorité fédérale dans son propre fonctionnement, ses politiques et sa sphère d'influence pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable et les promouvoir dans la société ?

<u>Réseau Idée:</u> **Une approche transversale**, avec des objectifs précis et quantifiés, ambitieux et dotés d'outils d'évaluation contraignants, des ODD dans toutes les structures dépendant de l'Etat : tant sur le plan des mesures politiques que sur le fonctionnement interne

- En matière d'éducation, cela imposerait, notamment, au secteur de l'Enseignement de rendre des comptes auprès de l'état fédéral et des instances internationales des mesures prises.
- L'évaluation doit être très (bien plus qu'actuellement) sérieusement construite et, outre les Ministères concernés, associer des représentants du monde associatif (partie francophone : désignée par Associations21) et du monde universitaire.

<u>IEW</u>: recommandations issues du mémorandum régional (https://www.iew.be/memoranda-elections-regionales-et-federales-2019):

- Assurer un **leadership politique fort par le Premier Ministre** pour la mise en œuvre des SDGs.
- Sensibiliser les acteurs aux SDGs: organiser des ateliers de formation pour les fonctionnaires, les acteurs publics, les parties prenantes, développer des campagnes de sensibilisation pour le grand public, intégrer les SDGs dans les programmes de sensibilisation existants.
- Veiller à un **feed-back régulier** avec les membres du gouvernement et leurs administrations sur les (sous-)objectifs respectifs dans les SDGs /la Vision à Long Terme, entre autres en vue de compléter et de tenir à jour l'inventaire de leurs engagements (gap analysis).
- Fixer des objectifs (intermédiaires) pour toutes les cibles des SDGs pertinentes pour l'État fédéral et définir les priorité politiques en s'appuyant sur des outils d'analyse systémiques pour réellement réduire l'écart avec les cibles des SDG s pour lesquels le score est insuffisant.

- Intégrer les SDGs dans les processus de décisions : accords de gouvernement, notes de politiques générales, exercices budgétaires, contrats d'administration, travail des commissions parlementaires, etc.
- Intégrer les SDGS et des principes de l'Agenda 2030 dans un processus d'analyse de l'impact de la réglementation sur le développement durable (et donc une réforme du processus AIR) Renforcer la coordination entre les entités fédérées notamment par l'adoption d'un accord de coopération pour une Commission nationale DD avec pour mission le suivi structurel et le monitoring de la mise en oeuvre des ODD en Belgique dans les politiques nationales et internationales. Mettre à disposition les moyens financiers adéquats et nécessaires pour la mise en œuvre des ODD.

Autres inputs d'Associations 21 :

- Lutter plus efficacement contre la fraude fiscale, afin de renforcer les services publics indispensables à mise en oeuvre des ODD: sécurité sociale (ODD 1 et 3), transports publics (ODD 11), mesures pour contrer les changements climatiques (ODD 7 & 13), protection de la biodiversité (ODD 14 et 15), refinancement de la justice (ODD 16), coopération au développement (ODD 17)...
- Registre des lobbies: vu l'influence des acteurs économiques sur les politiques publiques, un registre des lobbies devrait être rendu obligatoire au niveau fédéral comme il l'est à présent au niveau européen.
- **5. Partenariats :** votre organisation identifie-t-elle d'éventuels partenariats avec d'autres organisations (y compris l'autorité fédérale) permettant l'atteinte des objectifs de développement durable ? Si oui, lesquels?

<u>Réseau Idée:</u> En matière d'éducation, l'état fédéral ne dispose pas des compétences utiles, sauf celles du Développement durable et du respect des engagements internationaux.

Nous demandons qu'une **instance dynamique et multi-partie** puisse être initiée et soutenue par le Fédéral pour remplir ses obligations concernant **l'ODD n°4**. Les associations / ONG seront associées tant lors de la conception que lors de la mise en oeuvre de cette instance.

<u>IEW</u>: recommandations de nos mémoranda régional et fédéral sur la participation :

Sur le terrain, **les processus participatifs** que ce soient avec la société civile (stakeholders) ou avec les citoyens restent perfectibles pour en faire un véritable **levier d'intelligence collective** tenant compte de la complexité des enjeux environnementaux. Les freins régulièrement mis en avant sont :

- Une culture de la participation et de ce qu'elle sous-entend encore peu présente au niveau des politiques et des administrations (structure hiérarchique en silos) voire de certains acteurs et citoyens;
- Des lacunes dans les processus mis en place (précision quant aux objectifs ; suivi de la participation de l'amont du projet jusqu'à l'aval ; processus et méthodologies pour faciliter l'émergence de l'intelligence collective ; timing

- inapproprié ; disponibilité des ressources ; diversité des publics (dont les plus précarisés), etc. ;
- Ces lacunes entraînent des doutes dans le chef de la société civile et des citoyens sur l'efficacité de la participation engendrant ainsi une perception négative de la participation telle qu'elle est menée aujourd'hui par les autorités.

Pour dépasser ces freins, nous proposons de :

- Mettre en place en collaboration avec les autorités régionales un «Centre de co-création», qui recueille une expertise sur les processus de co-création et d'intelligence collective. Le Centre de Support met cette expertise à la disposition de tous, pour que la Belgique devienne une référence internationale dans ce domaine;
- Installer une cellule de facilitation au sein de l'administration fédérale pour soutenir les fonctionnaires dans leurs processus participatifs avec les acteurs et les citoyens (ex. du travail de la 27ème Région en France, ...);
- **Sensibiliser, former les fonctionnaires** aux enjeux et outils de l'intelligence collective et de la co-création :
- Renforcer la gouvernance partagée au sein des administrations ;
- Mettre en place des projets pilotes participatifs de co-création exemplaires avec la société civile et les citoyens au sein de chaque ministère, les évaluer;
- Soutenir les processus innovants de co-création multi-acteurs lors d'appel à projets.